

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 390

présenté par
M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE 14 BIS

Supprimer les alinéas 9 à 17.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les alinéas des articles 9 à 17 visent à étendre aux produits biocides, la proposition d'interdiction des rabais, remises et ristournes, sur le modèle de ce qui est déjà prévu par le texte pour les produits phytopharmaceutiques. Il est à noter qu'aucune étude d'impact n'a été préalablement réalisée.

Les utilisateurs de biocides, contrairement aux utilisateurs d'antibiotiques, ne disposent pas actuellement d'alternatives, et les travaux de recherche de solutions sont encore très limités. Aussi, cet amendement vise à supprimer cette partie de l'article 14 bis introduisant l'interdiction de rabais, remises et ristournes.